

Division des personnels

DIPER

Bourg-en-Bresse, le 7 juin 2023

Affaire suivie par :
Annie JERPHAGNON-GRANDJEAN/
Stéphanie COMMARET
Tél : 04 74 45 58 56
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

L'inspectrice d'académie
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

10, rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

à
Mesdames les enseignantes et messieurs
les enseignants du premier degré public

S/c de mesdames et messieurs les inspectrices
et les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : appel à candidature n° 8 relatif à un poste à profil relevant de l'ASH vacant à la rentrée scolaire année 2023.

Pièce(s) Jointe(s) : Le formulaire de candidature et la fiche de poste correspondante.

→ **Poste d'enseignant Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA)** à pourvoir au 1^{er} septembre 2023 - fiche de poste présentée en pièce jointe (cf. l'Annexe correspondante)

Enseignants Unité d'enseignement Élémentaire Autisme (UEMA)	Fiche de Poste
EMPU Les Grands Chênes à Prevessins-Moens (0011080U)	<u>Annexe 1</u>

* Les candidats retenus seront affectés à titre provisoire sur la totalité de l'année, ils restent titulaires de leur poste ou de celui obtenu lors du mouvement.

L'enseignant est rattaché à madame l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Profil des candidatures recevables	Modalités d'affectation de l'enseignant retenu
Enseignant spécialisé titulaire d'un CAPPEI ou CAPA-SH	Titre provisoire* Pérennisation possible à la rentrée scolaire N+1 sous réserve des avis favorables de l'IEN ASH et de l'IA-DASEN
Enseignant non spécialisé s'engageant à s'inscrire au CAPPEI avec le module correspondant de la session 2023	Titre provisoire* Durant les années scolaires 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 avec pérennisation possible dès l'obtention du CAPPEI sous réserve des avis favorables de l'IEN ASH et de l'IA-DASEN

*Le candidat retenu est affecté à titre provisoire la totalité de l'année, il reste titulaire de son poste détenu à titre définitif.

Le dossier de candidature, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de la fiche de candidature en annexe devra être adressé pour le **12 juin 2023** au plus tard, à votre inspecteur(trice) de circonscription qui après avis le transmettra à la division des personnels pour le **13 juin 2023 délai de rigueur**. Les candidatures parvenues au-delà de cette date ne pourront être prises en compte.

La commission d'entretien se réunira le **vendredi 16 juin 2023** à la **Maison de l'Education sise, 7 avenue Jean Marie Verne à BOURG-EN-BRESSE**.

Les candidats seront informés par courriel adressé sur leur adresse académique (nom.prenom@ac-lyon.fr) de l'horaire de leur entretien.

Le candidat retenu sera nommé au **1^{er} septembre 2023** sur le poste sur lequel il a candidaté. Pour rappel, celui-ci n'est pas autorisé à postuler à tout appel à candidature ultérieur en vue de pourvoir un poste à la rentrée scolaire **2023**.


Marilyne Rémer

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

1 Poste d'enseignant Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEMA)

NOM : Prénom :

Téléphone portable :

Adresse électronique professionnelle :@ac-lyon.fr
(adresse sur laquelle sera envoyée la convocation à l'entretien)

Je suis titulaire du CAPPEI

Je suis titulaire du CAPA-SH

Je m'engage à m'inscrire au CAPPEI

À _____, le _____

Signature de l'intéressé(e)

→ A envoyer à l'IEN de circonscription au plus tard le 12 juin 2023
qui le transmettra à la division des personnels
pour le 13 juin 2023

Avis motivé de l'IEN de la circonscription d'origine

À _____, le _____
L'inspecteur(rice) de l'éducation nationale

Enseignant pour un poste sur l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme

Titre requis : CAPPEI module 3 ou équivalent avec si possible une expérience des publics TED – TSA et une expérience de coopération avec un Sessad ou un IME

Descriptif

L'UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme) accueillera au plus 7 enfants diagnostiqués avec des Troubles du Spectre Autistique, de la classe d'âge du préélémentaire (3 à 6 ans). Elle scolarisera prioritairement des enfants ayant 3 ans durant l'année civile de l'ouverture de l'unité.

L'enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice en charge de l'ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de service.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec le poste.

Lieux d'implantation

L'UEM Autisme est implantée sur la commune de Prévessin-Moëns.

L'enseignant spécialisé sera amené à travailler à temps plein (24 h hebdomadaires d'enseignement et 3 h consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire).

Missions

L'enseignant a pour missions :

- **De coordonner le projet de l'UE maternelle** : à ce titre, il pilote le projet de l'UEM ; il organise l'emploi du temps et assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées par les différents professionnels au sein de l'UEM, dans le cadre fixé par les PPS.
- De partager avec les autres professionnels un langage et des outils de réflexion commune.
- De transmettre des observations organisées, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et d'intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels, y compris les informations concernant les temps d'intervention hors temps scolaire.
- De réaliser avec des partenaires les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
- De favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels à laquelle il appartient.
- D'être l'interlocuteur de première intention des familles, en ce qui concerne la structure, le cadre et le travail proposés à leur enfant ; il recueille leur point de vue et leur parole ; il les informe des évaluations effectuées, des changements d'orientation envisagés.
- De respecter le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis des élèves et de leur famille.

Compétences et qualités requises

L'enseignant doit être capable de :

- Travailler en équipe avec des partenaires différents, au sein d'une équipe pluridisciplinaire.
- Favoriser l'établissement de relations de confiance, en communiquant aisément avec tous les acteurs rencontrés.
- Prendre en compte de façon permanente le comportement des élèves.

Il doit avoir des connaissances sur :

- L'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques, lui permettant une analyse fine des situations et des besoins des élèves.
- Les programmes et les enjeux de l'école maternelle.
- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS).
- Le cahier des charges ministériel en ligne sur le site de l'ASH.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la circonscription ASH (ce.0010818j@ac-lyon.fr)